

Séance du 27 février 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept février à 21 heures s'est réuni le conseil municipal à la Mairie de Gans sous la présidence de Laurent BELLOC, Maire.

Etaient présents : Mes BALUTEAU – BENQUET - DEVE -DEVILLARDS
Mrs DELOMBAERDE - DOUSSOU – GENEDES – GUIGNARD - LAFFARGUE –
VIGNAUD - BELLOC

Secrétaire de séance : Me BALUTEAU Corinne

Date de convocation : 20 février 2009

Choix des entreprises réhabilitation logement du presbytère

Monsieur le Maire informe que l'ouverture des plis a été effectuée par la commission des bâtiments en présence de Mr Arquey. Après un rappel de la réglementation des marchés publics, Monsieur le Maire présente à chaque conseiller le rapport de l'architecte, qui a analysé toutes les propositions. Un débat s'instaure et il est décidé de retenir les artisans suivants :

✓ lot n°1 gros œuvre	Bottechia	12 024.98 €HT	unanimité
✓ lot n°2 charpente	JC Charpente	5 116.31 €HT	unanimité
✓ lot n°3 menuiserie-bois	Losse	8 987.54 €HT	2 abstentions
✓ lot n°4 plâtrerie	Plâtrerie Sud	6 392.63 €HT	unanimité
✓ lot n°5 carrelage	JML	2 329.77 €HT	unanimité
✓ lot n°6 Plomberie/Chauffage	Rénovart	7 561.00 €HT	unanimité
✓ lot n°7 Electricité	Nardi	5 924.00 €HT	6 pour/1 abstention
✓ lot n°8 Peinture	Bergalonne	7 995.75 €HT	unanimité
	TOTAL HT	55 493.52 €HT	

Monsieur le Maire rappelle que le coût estimatif des travaux est de 73 193.73 €HT .

Les entrepreneurs seront contactés afin de signer les ordres de services et de déterminer le planning des travaux.

AVENANT N°1 – Contrat de Maitrise d'Oeuvre

L'avenant n° 1 du contrat de maîtrise d'œuvre consécutif à l'augmentation de l'APD par rapport à l'enveloppe prévisionnelle (70 000 €HT) est adopté à l'unanimité.

Orientations Budgétaires

Avant de réunir la commission finances, Monsieur le Maire souhaite que l'on définisse ensemble les grandes lignes du budget 2009. Hormis la réhabilitation du presbytère, les projets suivants sont avancés : réfection du chemin rural du gras, aménagement terrain de sport (filet et éclairage), jeux pour enfants, équipement urbain. La commission des finances se réunira le 16 mars 2009 à 20h30.

Point tempête

Monsieur le Maire remercie tout le conseil municipal pour son implication dans l'après-tempête. Un courrier de remerciements a été transmis à tous les particuliers qui nous ont apporté une aide matérielle ou humaine.

Ecole Musique Intercommunale

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une école de musique intercommunale de l'association « la bazadaise ». Courant janvier une rencontre a réuni tous les maires du canton pour expliquer ce projet, à laquelle le président des Fifres et Tambours de Gans était présent. La bazadaise, pour s'inscrire dans le schéma départemental artistique du département de la Gironde, doit créer une école de musique intercommunale, le principe étant que la commune verse une participation par enfant ou adulte de la commune inscrit à cette structure. Le conseil adhère à l'unanimité à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire informe qu'il a donné l'autorisation au centre de loisirs d'Auros d'utiliser le terrain de sports ; une convention a été signée. Le conseil municipal est disposé à mettre à disposition cette structure à condition que nos jeunes ne soient pas pénalisés ;
- Ghislaine DEVE et Daniel GENEDES seront les délégués pour le Téléthon ;
- Monsieur le Maire informe de la forte augmentation de la cotisation de la Mission Locale 1.20 € contre 1 € ;
- Une subvention de 100 € est accordée pour le festival de la ruralité organisé par Bazas Culture ;
- Un courrier contre le projet d'interdiction de dégustations gratuites sera rédigé ;
- le comice agricole se déroulera le samedi 29 août 2009 à Bazas ;
- un devis pour la réfection des bandeaux de la mairie a été demandé à l'entreprise locale ED SERVICES pour un montant de 3 551 € HT. Une autre proposition sera demandée à Mr Bergalonne.
- Il est décidé de se doter d'un container supplémentaire pour le quartier lognon ; des supports bétons sont préconisés pour leur stockage. Mr Delombaerde doit se renseigner.
- Claude Laffargue informe que la VC de Tauziette est retenue par la commission voirie de la CDC pour une réfection du revêtement de la maison Dulou à Arène.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée

Les conseillers municipaux,

Le Maire,